

Cimetière

La Mairie possède un logiciel dans lequel toutes les tombes sont répertoriées avec leurs photos ce qui simplifie la recherche de sépulture.

L'ossuaire a été créé dans un caveau de 2 places afin de recueillir les restes des tombes échues et abandonnées qui ont été relevées pour être réaffectées. Un registre comportant le nom des défunts transférés est consultable à la Mairie. Le renouvellement des concessions est maintenant à jour.

Un habitant de Saint Amour-Bellevue peut réserver une place, dans l'ancienne ou la nouvelle partie du cimetière. Le logiciel disponible au Secrétariat de la Mairie lui permet de consulter les emplacements potentiels. Les frais de réservation d'un emplacement disponible s'élèvent à 25 € (piquet et plaque). Le règlement intérieur et le plan sont consultables à la Mairie ainsi qu'à l'entrée du cimetière.

Tarifs des concessions

Tombes :

15 ans	200€
30 ans	300€
50 ans	500€

Cavernes :

15 ans	500€ (4 urnes)
30 ans	800€ (4 urnes)

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres dans le cendrier blanc (emplacement réglementaire)	50€ (forfait)
Gravure sur la pierre communale	à la charge de la famille

Frais de réservation pour emplacement disponible (piquet + plaque)

Il est interdit par la Loi de disperser les cendres d'un défunt à même le sol. Elles doivent être versées dans le « cendrier blanc » qui a été installé par la Commune près du colombarium. Celui-ci étant désormais complet, la Commune a procédé à l'achat de nouvelles cavernes. Il est rappelé que les familles doivent veiller à entretenir et nettoyer leur sépulture et désherber les abords.